



Heures supplémentaires non payés

Par **Jerem77**, le **21/02/2014** à **14:35**

Bonjour,
Je suis vendeur de voiture dans une grande concession (régit donc par la convention collective de l'automobile) ouverte 7 jours sur 7.
Après étude de mon bulletin de salaire, je viens de voir que mon employeur ne m'a jamais payé mes heures supplémentaires (seulement les dimanches travaillés le sont). Mon contrat de travail stipule un salaire minimum conventionnel de X€ pour 151h67 cependant, après un calcul sur un mois je suis à 242h50 (hors dimanche). Donc mon employeur me doit théoriquement 84h33 d'heures supplémentaires sur ce mois. De plus, il nous arrive fréquemment de travailler plus de 7 jours d'affilés sans récupération car cela "n'arrange pas" le chef des ventes que nous récupérons sur le moment.
Je précise que je n'ai pas le statut cadre et que je suis échelon 6
Cette situation dure depuis mon embauche, soit novembre 2012
J'ai donc plusieurs questions,
Dans le cadre de ma profession, mon calcul sur les heures supplémentaire est-il bon ?
Si oui, en saisissant les Prud'hommes, aurais-je la possibilité que mon employeur me paye toutes les heures qu'il me doit ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **21/02/2014** à **15:05**

[citation] Dans le cadre de ma profession, mon calcul sur les heures supplémentaire est-il bon ? [/citation]
Bonjour,
Normalement, le nombre d'heures supplémentaires s'apprécie à la semaine et non au mois. Les heures au delà de 35 heures par semaine sont des heures supplémentaires.
En calculant au mois, le calcul peut être faux. C'est le cas par exemple lorsqu'une semaine n'est pas travaillée complètement.

Par **moisse**, le **21/02/2014** à **17:07**

Bonsoir, rnIl s'agit d'un nombre d'heures importants.rnAlors il vaut mieux négocier avec l'employeur, afin qu'il respecte les règles en la matière, aussi bien en nombre d'heures exécutées (au delà d'un plafond annuel vraisemblablement) et leur paiement.rnUn mauvais accord vaudra mieux qu'un bon procès, ou alors adieu à votre profession, du moins dans votre secteur géographique.